

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h15

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMAN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION : Mme Claudine MUNCH a donné procuration à M. Emmanuel GERRER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie LEWON et M. Jonathan WILLER Adjoint administratifs

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 JUILLET 2016
2. NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS
3. PERSONNEL COMMUNAL
4. CONVENTION – DEPANNAGE AVEC LA SARL MACHAJO ALSACE DEPANNAGE
5. MOTION POUR LE MAINTIEN DU REGIME ACTUEL DES COURS D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EN ALSACE MOSELLE
6. SUBVENTION COMMUNALE A LA COMPAGNIE DE'RIDEES
7. LOCATION DE LA SALLE ASSOCIATION LAURA
8. CONVENTION ROSACE - FIBRE OPTIQUE
9. ACHAT D'UN TERRAIN A LA SAFER
10. FACTURATION DU BOIS – ZONE HUMIDE
11. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR L'EXERCICE 2017
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
13. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
14. DIVERS

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2016

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016 et le signe séance tenante.

2. NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS

2.1 NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 18 janvier au 19 février 2017 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet il convient de nommer trois agents recenseurs. Suite à un appel à candidatures, trois dames de BARTENHEIM se sont portées candidates. Mme le Maire propose donc de nommer Mmes Laetitia HOLDER, Elisabeth SCHOCH et Gisèle WURLIN en qualité d'agents recenseurs pour le recensement 2017 et de créer ces emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires dans les effectifs de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la nomination des agents recenseurs susvisés.

Un arrêté du maire confirmant ces nominations sera pris prochainement.

2.2 RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION DU COORDINATEUR COMMUNAL

Lors du conseil municipal du 20 juin dernier, nous avons approuvé la nomination de M. Jonathan WILLER comme coordinateur communal, Mme Isabelle KLEIN étant placée en congé maternité. Cependant M. Jonathan WILLER sera à cette période en pleine préparation budgétaire et la gestion du recensement représente une charge de travail supplémentaire. Durant l'été Mme le Maire a procédé au recrutement de Mme Sylvie LEWON pour assurer le remplacement de Mme Isabelle KLEIN. Mme LEWON a pris ses fonctions en date du 1^{er} septembre 2016 et il s'avère qu'elle est à l'aise avec la gestion de la population. Aussi Mme le Maire propose de nommer Mme Sylvie LEWON en qualité de coordinateur communal. L'INSEE a confirmé que ce changement était possible.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la nomination de Mme Sylvie LEWON en qualité de coordinateur communal.

Un arrêté du Maire en ce sens sera pris prochainement.

3. PERSONNEL COMMUNAL

Par courrier du 25 juillet 2016, la Sous-Préfecture nous a fait savoir que les adjoints d'animations ne pouvaient pas faire office de fonctions d'ATSEM. Il convient donc de retirer la délibération prise en ce sens en date du 1^{er} juin 2016.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents retire la délibération susvisée.

4. CONVENTION – DEPANNAGE AVEC LA SARL MACHAJO ALSACE DEPANNAGE

M. D. HUTTENSCHMITT indique aux conseillers que régulièrement des véhicules sont en stationnement abusif sur le domaine public communal. Faute de fourrière municipale, la commune est dans l'incapacité d'intervenir. Pour remédier à ce problème, il propose de signer une convention avec la SARL MACHAJO « ALSACE DEPANNAGE » de HESINGUE afin de déléguer à cette entreprise l'exécution des décisions de mise en fourrière prise par les Officiers de Police Judiciaire. L'organisation du service restant sous la responsabilité de Mme le Maire, le présent contrat prendra effet au 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 novembre 2019 et est reconductible pour un an de façon expresse.

Le coût d'enlèvement d'un véhicule est de 150 € TTC par véhicule. Dans le cas d'un véhicule incendié le coût d'enlèvement sera de 240 € TTC.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents et actes y afférents. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

M. J. DUCRON demande si ce coût est un forfait, Mme Christèle WILLER répond que c'est juste le prix pour l'enlèvement d'un véhicule.

M. C. WEIGEL demande également si la convention s'applique pour un véhicule situé sur un domaine privé, Mme C. WILLER lui indique que cette convention s'applique uniquement pour un véhicule situé sur le domaine public.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la signature de la convention avec la SARL MACHAJO « ALSACE DEPANNAGE ».

5. MOTION POUR LE MAINTIEN DU REGIME ACTUEL DES COURS D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EN ALSACE MOSELLE

L'enseignement religieux dans les établissements publics en Alsace Moselle repose sur un caractère obligatoire dans le cycle primaire et secondaire, suivant plusieurs législations allemandes puis françaises. Ce caractère obligatoire, réaffirmé plusieurs fois, notamment par le Conseil d'Etat en 2001, s'impose aux écoles et collèges, mais en rien aux élèves, lesquels peuvent en être dispensés à l'initiative de leurs parents.

L'Observatoire de la laïcité, rattaché au service du Premier Ministre, a formulé en mai 2015 des préconisations relatives aux trois départements des Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle, et notamment que les élèves ne souhaitant pas suivre l'enseignement religieux ne soient désormais plus tenus de demander une dispense.

L'Observatoire suggère que ces mêmes élèves fassent une démarche volontaire d'inscription. L'heure d'enseignement religieux serait ainsi considérée comme une simple option, placée en supplément du temps de l'enseignement.

Suite à ces préconisations, le Ministère l'Education Nationale, a consulté les grands élus alsaciens et mosellans en vue d'une évolution des conditions de l'enseignement religieux à l'école.

Dans la période actuelle, nous sommes contraints de lutter contre le renfermement communautaire et religieux, et l'enseignement religieux constitue un atout pour permettre une ouverture d'esprit des élèves, pour lutter contre les préjugés ou la crainte des différences, nés de la méconnaissance des autres cultures.

Mme C. WILLER souhaite soutenir cette motion.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve cette motion.

6. SUBVENTION COMMUNALE A LA COMPAGNIE DE'RIDEES

Mme D. HECHT indique qu'il convient d'approuver la subvention 2016 pour la Compagnie Dé'ridées. Cette association a été créée après la délibération du 30 mars 2009.

La commission propose une subvention de 915 €. Mme D. HECHT précise que la Compagnie Dé'ridées organise régulièrement une soirée spectacle dont les profits reviennent au C.C.A.S. de Buschwiller.

Le prochain spectacle est organisé le 15 octobre prochain. Mme D. HECHT précise également que cette association donne une bonne image de la commune à l'extérieur.

Mme D. HECHT invite chaleureusement les membres du Conseil à aller à cette représentation.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix POUR (Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTE, Christian WEIGEL, Christèle WILLER) et une procuration (Claudine MUNCH) dont une abstention (Denise HECHT) approuve le versement d'une subvention de 915 € à la Compagnie Dé'ridées.

7. LOCATION DE LA SALLE ASSOCIATION LAURA

Mme D. HECHT indique que l'Association Laura demande comme chaque année la location gratuite de la salle polyvalente pour le 29 octobre 2016 afin d'y organiser son traditionnel loto. Elle propose aux conseillers d'approuver la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la soirée caritative de cette association moyennant les frais de chauffage de 60 € et de nettoyage de 80 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la soirée caritative de l'Association Laura moyennant les frais de chauffage de 60 € et de nettoyage de 80 €.

8. CONVENTION ROSACE – FIBRE OPTIQUE

Mme le Maire explique que la société Rosace est l'entreprise mandatée par la Région pour installer la fibre optique. Pour desservir le village en fibre optique il faut deux armoires de distribution, dont une qui sera installée sur le parking de la maison Muller.

A ce jour, nous n'avons pas reçu la convention, nous ne pouvons donc pas délibérer. Ce point est reporté.

9. ACHAT D'UN TERRAIN A LA SAFER

Lors de sa réunion du 11 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de parcelles appartenant à la SAFER.

La Commune a posé sa candidature. Toutefois pour être acceptée, il convient d'approuver les modalités d'acquisitions suivantes :

Parcelle 114 Section 12 lieu-dit ALLMENDBODEN d'une superficie de 16a07ca

Parcelle 115 Section 12 lieu-dit ALLMENDBODEN d'une superficie de 24a22ca

Le prix de rétrocession s'élève à 3 568,00 € TTC.

Selon le courrier de la SAFER, la délibération du conseil municipal doit mentionner la disposition suivante :

« Le montant de 3 568,00 € a été calculé pour une date de paiement fixée au 06/04/2017. Passé ce délai, la SAFER aura droit, conformément à sa délibération du conseil d'administration du 4 juin 1997, au versement d'intérêts de retard calculés au taux de 6,5% sur le montant précité à compter de cette date jusqu'au paiement effectif. »

Il convient également d'autoriser M. D. HUTTENSCHMITT, 3^{ème} Adjoint au Maire à signer tous les actes et documents y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix POUR (Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Patrick MULLER, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER), dont une procuration (Claudine MUNCH) et une abstention (Denis HUTTENSCHMITT) donne l'autorisation à M. D. HUTTENSCHMITT à signer tous les actes et documents relatifs à l'achat de ces deux terrains, accepte le principe que le montant de 3 568,00 € a été calculé pour une date de paiement fixée au 06/04/2017, et que passé ce délai, la SAFER aura droit, conformément à sa délibération du conseil d'administration du 4 juin 1997, au versement d'intérêts de retard calculés au taux de 6,5% sur le montant précité à compter de cette date jusqu'au paiement effectif.

10. FACTURATION DU BOIS – ZONE HUMIDE

M. D. HUTTENSCHMITT indique que dans le cadre de la réhabilitation de la zone humide, le bois coupé a été vendu comme convenu à l'entreprise SARL MAERKY Pascal qui a effectué les travaux. Il demande au Conseil présent d'autoriser la Commune à percevoir la recette de cette coupe qui correspond à 205,579 m³ (68,805 m³ et 136,774 m³) pour un montant de 20,50 € le m³ selon le devis de la SARL MAERKY.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de percevoir la recette de cette coupe.

11. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR L'EXERCICE 2017

M. D. ALLEMANN indique que l'Office National des Forêts (O.N.F.) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes, élaboré en application de l'aménagement forestier, qui permet d'arrêter les parcelles (6 et 9) qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage à savoir à compter de 2017.

Le programme présenté par l'O.N.F. est le suivant :

- Dépenses d'abattage et de façonnage : 4.460 € HT pour 66 m³
- Dépenses de débardage et de câblage : 1.650 € HT
- Honoraires : 1.239 €

Soit un total de travaux d'exploitation de 7.349 € HT

Il convient d'approuver ces travaux, de voter les crédits correspondants à ces programmes et de donner délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2017 tel que présenté par l'O.N.F.

12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

12.1 COMMISSION SCOLAIRE

Mme A. BAUMANN annonce que l'effectif cette année est de 100 élèves avec une classe de CP divisée avec des maternelles et des classes de CP/CE1/CE2 et CE2/CM1/CM2.

Elle indique que le plan Vigipirate a été mis en place. A partir de 8h00 les portes sont fermées à clé afin d'éviter les intrusions extérieures et une sonnette a été installée afin que les maîtresses puissent ouvrir aux parents retardataires. La directrice a également un téléphone portable fourni par la mairie pour communiquer si besoin.

Mme A. BAUMANN informe que le vidéo-projecteur du cycle 2 est cassé, la réparation va coûter 1 600 € le matériel n'étant plus sous garantie.

M. P. MULLER demande s'il n'y avait pas d'extension de garantie ; Mme le Maire répond que ceci n'a pas été proposé par la société choisie à l'époque après appel d'offres mais qu'il serait intéressant d'y penser lors du prochain achat.

12.2 COMMISSION URBANISME

• Déclarations préalables acceptées

Référence : DP 068 061 16 F0036
Demandeur : GONZALEZ Javier
Objet : Ravalement de façade
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 501
Adresse du terrain : 12a rue du Raisin
Superficie : 333 m²

Référence : DP 068 061 16 F0037
Demandeur : LAZZARA RENNA Guiseppe
Objet : Ravalement de façade
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 502
Adresse du terrain : 12 rue du Raisin
Superficie : 241 m²

Référence : DP 068 061 16 F0038
Demandeur : GOETSCHY Thierry
Objet : Clôture
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 32
Adresse du terrain : 41 rue des Fleurs
Superficie : 891 m²

Référence : DP 068 061 16 F0039
Demandeur : BANUSHI Nuredin
Objet : Ravalement de façade
Localisation du terrain : Section 10 Parcelle 114
Adresse du terrain : 10 rue de Hésingue
Superficie : 791 m²

Référence : DP 068 061 16 F0040
Demandeur : HERLIN Michel
Objet : Pose fenêtres
Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 266 et 202
Adresse du terrain : 54 rue de Hésingue
Superficie : 881 m²

Référence : DP 068 061 16 F0041
Demandeur : BOETSCH Eric
Objet : Ravalement de façade
Localisation du terrain : Section 01 Parcelles 191, 203 et 190
Adresse du terrain : 13 rue des Vergers
Superficie : 1493 m²

Référence : DP 068 061 16 F0043
Demandeur : SITTER Jérôme
Objet : Pose murs en L et clôture
Localisation du terrain : Section 10 Parcelles 197, 198, 199, 200, 201 et 202
Adresse du terrain : 13 rue des Prés Verts
Superficie : 1020 m²

Référence : DP 068 061 16 F0045
Demandeur : RUSSO Olivia
Objet : Pergola
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 273
Adresse du terrain : 9 rue des Ecureuils
Superficie : 651 m²

• **Déclaration préalable refusée**

Référence : DP 068 061 16 F0027
Demandeur : HAENLIN Sandra
Objet : Piscine et abri de jardin
Localisation du terrain : Section 01 & 17 Parcelles 88 & 245
Adresse du terrain : 27, rue de Hésingue
Superficie : 933 m²

• **Certificats d'urbanisme acceptés**

Référence : CU 068 061 16 F1004
Demandeur : Me BROM
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 129
Adresse du terrain : Rue des Fleurs
Superficie : 2565 m²

Référence : CU 068 061 16 F1005
Demandeur : Me LANG
Localisation du terrain : Section 3 Parcelle 167
Adresse du terrain : 11 rue de l'Eglise
Superficie : 398 m²

M. R. OBERMEYER indique qu'il a rencontré les représentants de la CMDP avec Mme le Maire et M. D. HUTTENSCHMITT.

Le bâtiment de la CMDP doit se mettre aux normes de mobilité réduite comme tout bâtiment recevant du public, mais la CMDP souhaiterait plutôt reconstruire un nouveau bâtiment.

Le terrain qui lui appartient derrière la CMDP actuelle, est classée dans le PLU en zone réservée pour une extension de parking.

Mme le Maire propose un « projet centre-village » qui permettrait de garder la CMDP sur le village, de créer des places de parking, une aire de jeux, et également de créer un commerce. Pour cela il sera nécessaire de se faire assister par l'ADAUHR.

A ce jour, Mme le Maire souhaite un accord de principe du Conseil municipal pour élaborer un cahier des charges pour ce « projet centre-village » d'avoir l'autorisation de demander l'assistance de l'ADAUHR.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'idée de « projet centre-village » et de demander l'assistance de l'ADAUHR.

M. R. OBERMEYER informe le conseil qu'il a été demandé un devis à l'entreprise ZANCHETTA pour un éventuel projet d'un monument de la paix dans la commune. Ce projet sera discuté en commission lors du retour du devis.

Mme le Maire rappelle que ce monument doit représenter un symbole de paix et qu'il doit rester simple, il peut s'agir simplement d'une plaque avec une gravure par exemple.

12.3 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / CULTURE / SPORT

M. C. WEIGEL nous informe de la réfection des chariots et des tables de la salle par les membres de la Chorale Fortuna. Toutes les roues ont été changées et les tables réparées.

Mme D. HECHT informe que le local avec tables, chaises et armoires à vaisselle a été remanié, de sorte à pouvoir mieux sortir les tables en premier et aussi pour pouvoir mieux y caser une dizaine de tables supplémentaires actuellement dans la PSAS. Celle-ci sera dotée de 10 tables neuves, couleur bois, les tables "vieux rose" actuelles n'étant plus disponibles.

Elle informe également que les conventions avec les associations utilisant régulièrement la salle polyvalente pour leurs répétitions ou entraînements ont été signées pour la saison 2016/2017.

Concernant l'agenda des manifestations et assemblées générales 2017 : cet agenda sera discuté lors de la réunion des associations le lundi 24 octobre prochain à 19h30.

En ce qui concerne la commune et le CCAS, les dates suivantes sont déjà fixées :

- le 04 février 2017 : fête des bébés,
- le 09 juillet 2017 : petit déjeuner citoyen,
- le week-end du 26, 27 août : visite des Samadetois pour la commémoration du jumelage, (cela peut durer un ou deux jours de plus)
- le 21 ou 22 octobre 2017 : fête intercommunale des seniors,
- le 09 décembre 2017 : repas de Noël des seniors,
- les 01, 02 et 03 décembre 2017 : fenêtres de l'Avent,
- le samedi 13 janvier 2018 : vœux du maire.
- l'exposition peinture : les 10, 11, 12 mars
- 13 janvier 2018 : vœux du Maire

- lors de la réunion d'associations du 24 octobre nous verrons quelles associations participeront à l'exposition 2017 et aux vœux du maire 2018.

Mme D. HECHT rappelle les dates des élections 2017 : les 23 avril et 7 mai 2017 pour l'élection présidentielle, et les 11 et 18 juin 2017 pour les élections législatives.

Mme le Maire rappelle à tous les conseillers qu'ils se doivent d'être présents lors des élections et qu'ils doivent lui signaler s'ils sont indisponibles durant ces dates. Ils peuvent être présents deux fois plus longtemps lors d'un dimanche et s'arranger avec un remplaçant l'autre dimanche.

12.4 C.C.A.S.

Mme D. HECHT indique que le livret CCAS a été édité au mois de juillet.

La réunion CCAS s'est déroulée le 12 septembre dernier durant laquelle les thèmes principaux suivants ont été abordés : l'excursion des seniors du 22 septembre et les événements de fin d'année à savoir la banque alimentaire les 25 et 26 novembre, la fête de St-Nicolas des écoles le 5 décembre l'après-midi, le repas de Noël des seniors le 3 décembre et le concours des fenêtres de l'Avent les 9, 10 et 11 décembre 2016.

Mme D. HECHT donne quelques détails de l'excursion des seniors : « L'excursion des seniors nous a emmenés à Lucelle pour le petit déjeuner, à Saignelégier pour une dégustation de fromage Tête de Moine puis à Indevillers à la Ferme-Auberge de chez nous, chez Dany Moureaux, ancien participant à l'émission de télé l'Amour est dans le pré. Repas de ferme-auberge avec produits locaux. Animation toute l'après-midi avec Dany Moureaux à l'accordéon. Les seniors se sont dits enchantés par cette excursion ».

En ce qui concerne le repas de Noël des seniors, l'organisation est la même que l'an dernier, les conseillers municipaux sont invités en tant qu'élus ; elle ajoute que bien entendu, toute participation active au bon déroulement durant et après la fête sera la bienvenue.

12.5 COMMISSION COMMUNICATION

Mme D. HECHT annonce que le bulletin municipal est sorti en septembre 2016 ; le prochain est prévu pour janvier 2017.

12.6 COMMISSION BATIMENTS

M. B. BOEGLIN informe que les travaux de renouvellement du chauffage de la salle polyvalente dont la première réunion de chantier a débuté le mardi 12 juillet 2016, viennent de se finaliser le mardi 20 septembre 2016 par la réception des travaux.

Il détaille les travaux : « Après avoir rincé et nettoyé en circuit fermé pendant quinze jours l'ensemble des canalisations, des radiateurs, des panneaux radiants, l'entreprise STIHLE SUD ALSACE a démonté l'ensemble des radiateurs pour un nettoyage plus approfondi vu l'étroitesse de l'escalier et de l'entrée de la salle de chauffage. Un gabarit en bois a été réalisé et validé avec les dimensions de la chaudière, cette dernière a été assemblée sur place. Au fur et à mesure l'ensemble de la structure du système de chauffage tel un puzzle a été assemblé, les électriciens ont mis en place deux coffrets électriques, l'un dans la chaufferie pour les pompes de circulation et la chaudière, l'autre à l'extérieur dans le couloir pour la CTA qui doit obligatoirement se trouver en dehors de la chaufferie pour des raisons de sécurité.

Une tablette de programmation a été mise en place dans la pièce du tableau électrique général afin de pouvoir modifier ou invalider certains des programmes prédéfinis du système de chauffage, cette tablette pourra être connectée sur un smartphone ou autre, une fois que la fibre optique sera installée ».

M. B. BOEGLIN ajoute : « Pour l'instant nous sommes en période de chauffe mais surtout en période de test où l'on adaptera le réglage de la température par rapport au besoin réel des salles au fur et à mesure que la température baisse ».

12.7 COMMISSION ENVIRONNEMENTS SECURITE

M. D. HUTTENSCHMITT informe l'assemblée de l'avancement des travaux de sécurité du centre. Il y a encore la pépète couleur qui doit être mise en place, du marquage et encore quelques reprises de macadam.

Il précise que la Commune est en attente d'un devis de l'entreprise pour la réfection de l'ensemble des trous dans le village.

Le Conseil est également informé que les agents communaux M. Patrick HEINIMANN et M. Jean-Jacques SCHMITT ne sont pas allés à la formation « habilitation électrique » les 12 et 13 septembre derniers.

Cette formation doit être validée tous les deux ans et est obligatoire dans le cadre de leur fonction d'agent des services techniques.

Le Centre de Gestion nous avait conseillé d'envoyer la convocation en recommandé, étant donné que cette formation était obligatoire, ce qui a été fait. L'affaire est donc à présent en étude au Centre de Gestion.

13. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- ✓ **Réunion du Conseil de la CA3F le 14 septembre**, Mme le Maire explique qu'il y a eu la présentation de l'Agglo Basel qui comprend des projets de la RD 105, le tram 3, des projets de piste cyclable.

Un point également sur la fibre optique a été délibéré : la CA3F s'est engagée sur une convention de la Région avec une participation de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes et des Communautés de Communes. Les communes de Buschwiller et Rosenau sont prioritaires. L'entreprise Rosace qui a signé une délégation de service concessive avec la Région a pour obligation de terminer les travaux dans les deux ans pour les communes prioritaires sinon une pénalité sera appliquée. Les travaux des communes prioritaires vont commencer début 2017. Dans cette convention la CA3F s'engage à payer le raccordement des prises pour ses communes membres.

- ✓ **CA3F commission communication** : le prochain magazine paraîtra fin décembre 2016.
- ✓ **ETB: rapporteur Mme D. HECHT** : deux manifestations la semaine passée: la commission Santé était invitée à une conférence sur et par l'hôpital universitaire de Bâle, et réunion plénière du conseil consultatif vendredi après-midi.

Hôpital universitaire de Bâle: une coopération entre les médecins et les hôpitaux du bassin de vie St-Louis/Weil am Rhein/Bâle serait souhaitable. Dans l'un ou l'autre secteur cela se fait, mais il y a la barrière de la langue et surtout celle des coûts. Cette problématique concerne toute la région du Rhin supérieur. C'est pourquoi le projet TRISAN a été lancé, à l'échelon du Rhin supérieur; il est porté par les instances régionales, pour la France c'est l'ARS du Grand Est. Le but est d'améliorer l'offre de prise en charge médicale en développant les coopérations transfrontalières.

Concernant la problématique de la pénurie de personnel qualifié, l'USB tient à garder, voire renforcer son attractivité en qualité d'employeur, dans un but d'excellence incontestée.

Autre souci récurrent: le service des urgences connaît les mêmes problèmes qu'ailleurs: une surcharge chronique. Les box voient jusqu'à 2000 patients/lit/an. Pourquoi ? Certains patients viennent aux urgences comme ils vont chez leur généraliste; pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas de généraliste ou bien que dans leur pays d'origine on va toujours directement à l'hôpital. Pour ces cas-là, l'USB va installer un service de médecine générale, d'où le patient repart au bout de max. ½ h avec son ordonnance. A terme, les "vrais" patients des urgences ne devraient plus attendre > ½ h avant de voir un médecin.

Durant la réunion plénière, la commission transport a présenté son projet d'harmonisation de la signalétique des pistes cyclables, afin d'avoir des panneaux identiques ou similaires dans le secteur frontalier.

- ✓ **CA3F Assainissement**, réunion le mardi 27.9 avec présentation du bassin d'orage de Héisingue

14. DIVERS

- ✓ Mme A. BAUMANN fait remarquer que le néon dans la cour de l'école au niveau du rassemblement du périscolaire est prêt à tomber, M. D. HUTTENSCHMITT fera le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20.

TABEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 26.09.2016

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 JUILLET 2016
2. NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS
3. PERSONNEL COMMUNAL
4. CONVENTION – DEPANNAGE AVEC LA SARL MACHAJO ALSACE DEPANNAGE
5. MOTION POUR LE MAINTIEN DU REGIME ACTUEL DES COURS D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EN ALSACE MOSELLE
6. SUBVENTION COMMUNALE A LA COMPAGNIE DE'RIDEES
7. LOCATION DE LA SALLE ASSOCIATION LAURA
8. CONVENTION ROSACE – FIBRE OPTIQUE
9. ACHAT D'UN TERRAIN A LA SAFER
10. FACTURATION DU BOIS – ZONE HUMIDE
11. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR L'EXERCICE 2017
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
13. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
14. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HECHT DENISE	2 ^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller	...	E. GERRER
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		